

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU : 29 novembre 2022

Convocation du : 18/11/2022

Le vingt-neuf novembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de CAZALIS, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Jean Claude LASSALLE, Maire.

PRÉSENTS : JC LASSALLE, F ROUCHALEOU, H MARQUETTE, A BALSAMELLI, C EBERHARDT, L
AMAURY, V LAGARDERE, E DUFOURG

ESCUSEE : Sophie BONNIN

SECRETAIRE : Eric DUFOURG

ORDRE DU JOUR :

- Vœux 2023
- Journal municipal
- Permis de construire parc photovoltaïque
- Groupement de commandes Cdc Sud Gironde
- FDAEC 2023
- Décision modificative
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour :

- Demande installation carport Auberge
- Course cycliste Cdc Sud Gironde

⇒ VŒUX 2023 :

Monsieur le Maire rappelle que les vœux auront lieu le 7 janvier 2023 et comme à l'accoutumée, préparation de la salle, distribution des cadeaux pour les enfants et les aînés.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord pour offrir des coffrets gourmands aux employés comme l'année précédente. A l'unanimité, les membres du conseil sont d'accord. Une date sera fixée ultérieurement pour la remise des coffrets aux employés.

Hubert MARQUETTE présente une demande de la Bibliothèque qui souhaite faire une distribution de livres lors des vœux.

Les membres du conseil proposent que les bénévoles viennent directement présenter leur demande et après fixer une date pour une animation hors vœux.

⇒ JOURNAL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire demande à ce que le petit journal sorte pour le 15 décembre prochain.

⇒ PERMIS DE CONSTRUIRE PAR CPHOTOVOLTAIQUE :

Monsieur le Maire informe les membres que le permis de construire pour le parc photovoltaïque a été déposé le 25 novembre dernier.

⇒ GROUPEMENT DE COMMANDES CDC SUD GIRONDE :

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de la Cdc du Sud Gironde concernant la création d'un groupement de commande entre la Cdc, le CIAS et les communes volontaires pour effectuer conjointement différentes commandes : maîtrise d'œuvre de travaux de voirie, travaux de voirie, contrôle des jeux extérieurs, contrôles électriques, contrôles incendie, achat de matériel informatique.

Les membres du conseil ne trouvent pas judicieux d'adhérer à ce groupement car Cazalis est une petite commune qui bénéficie de tarifs souvent préférentiels par ses fournisseurs locaux et autres.

Si des avantages en découlent plus tard, la commune sera à temps de se raccrocher à ce groupement.

A l'unanimité, les membres du conseil REFUSENT d'adhérer au groupement de commandes de la Cdc du Sud Gironde.

8 CONTRES

⇒ FDAEC 2023 :

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut d'ores et déjà penser aux travaux à prévoir pour le FDAEC.

Il propose de racheter un tracteur tondeuse de marque TORO (tarifs selon modèle de 3 555 à 5249.17 euros HT) et ensuite de commencer à réfléchir aux travaux à rajouter. Eric DUFOURG rappelle que la machine doit obligatoirement être homologuée matériel professionnel pour éviter les problèmes de responsabilité en cas d'accident.

Pour rappel les années précédentes, le montant de la subvention FDAEC est de 8000 euros.

⇒ DEMANDE DE L'AUBERGE : INSTALLATION CARPORT :

Monsieur le Maire présente la nouvelle demande de l'auberge pour l'installation d'un carport en prolongement de la terrasse existante pour pouvoir installer le brasero et satisfaire une clientèle en demande de cette prestation en période hivernale aussi.

Pour cela, ils ont établi des plans avec leur projet d'implantation et le style de carport en bois avec des tuiles de dimension larg 2.90 m X Long 4 m X Haut 3 m.

Les membres du conseil rappellent que le sujet a déjà été évoqué et qu'ils ont voté contre ce projet qui leur paraissent dénaturer le site de l'auberge et sur le domaine public.

Ils rappellent aussi que la caravane n'a toujours pas été enlevée comme convenu précédemment et que les gérants font des demandes alors qu'ils ne tiennent pas leurs engagements.

Eric DUFOURG qui s'est renseigné auprès du service ADS rappelle que c'est à la mairie de déposer une déclaration préalable pour implanter un carport et avec l'accord de la mairie.

Le carport est soumis à la taxe d'aménagement.

Angela BALSAMELLI rappelle que les gérants souhaitent pouvoir travailler simplement et qu'il est souhaitable de trouver une solution ensemble pour garder l'auberge de Cazalis ouverte et qu'il ne faut pas oublier qu'il a été compliqué de trouver des repreneurs auparavant et que l'auberge est restée fermée longtemps. Elle souhaite vivement qu'une réunion de concertation avec les gérants et les élus pour exposer leur demande soit fixée.

Monsieur le Maire explique qu'il ne faut pas non plus oublier que précédemment l'extension de la terrasse avait été soumise par les gérants de l'époque pour justement satisfaire une clientèle croissante.

Après débat, il en ressort que peut-être il faudrait penser, plutôt qu'à installer un bâtiment de plus dans une zone naturelle déjà chargée, à prévoir l'extension de la terrasse proprement dite.

Eric DUFOURG explique que cela rentrerait parfaitement pour la demande de subvention FDAEC concernant les projets d'aménagement d'intérêt public.

La réunion est donc fixée au mercredi 14 décembre à 18 heures.

⇒ COURSE CYCLISTE CDC SUD GIRONDE :

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de la Cdc Sud Gironde qui souhaite que la commune de Cazalis participe au financement de la course cycliste de la Cdc (200 euros/commune).

Après délibéré et sachant que Cazalis finance déjà 2 courses et que celle de la Cdc ne passera pas par Cazalis tous les ans, les membres, à l'unanimité REFUSENT la participation financière de 200 euros à la course cycliste de la Cdc. **8 CONTRES**

QUESTIONS DIVERSES

Réunion mobilité

La réunion a eu lieu le 9 novembre dernier. Une enquête en ligne est disponible jusqu'au 30/11/2022.

Réunion environnement

La réunion a eu lieu le 14 novembre. En 2026, transfert de la compétence eau à étudier.

Visite SPANC

Le 25 novembre, le SPANC a visité les assainissements individuels des bâtiments communaux et des locations. RAS.

Forêt Art Contemporain

La Forêt d'Art Contemporain a effectué son COPIL dans la salle de réunion du conseil le 18 novembre dernier, suivi par leur assemblée générale.

Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle et de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement

Montant FDPTP : 8 419 euros

Montant FDPTA : 34 617 euros

Hubert MARQUETTE présente les nouvelles affiches de tri du SICTOM ainsi que le sac de tri.

Des flyers ont été demandés par la mairie.

Angela BALSAMELLI demande à ce que soit rappelé dans le petit journal les horaires de bruit et peut-être distribué dans chaque boîte aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15